

Travail forcé et travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement Rapport – Année fiscale 2023

1. À PROPOS DE CE RAPPORT

Ce rapport est publié par E-Solutions Furniture Group Inc. (la « Compagnie ») conformément à la Loi visant à combattre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») et concerne l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Le rapport décrit les mesures prises par la Compagnie au cours de son dernier exercice financier pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

Les informations fournies dans ce rapport s'appliquent à la Compagnie et à sa filiale Bestar Inc. Les références à « eSolutions », la « Compagnie », « nous », « notre » ou « nos » et autres termes similaires dans ce rapport concernent la Compagnie, Bestar Inc. et ses filiales en général, une ou plusieurs d'entre elles, ou les personnes qui travaillent pour elles.

2. PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS

L'esclavage et la traite des êtres humains sont des questions importantes et de grande portée. eSolutions considère le respect des droits de l'homme comme une responsabilité fondamentale de l'entreprise et n'a aucune tolérance envers le travail forcé et le travail des enfants au sein de l'organisation et de ses chaînes d'approvisionnement.

Au cours de notre dernier exercice financier, nous avons continué à gérer nos relations commerciales avec nos fournisseurs directs d'une manière propice à une conduite responsable et nous avons effectué des visites et des inspections régulières de leurs installations afin de vérifier qu'elles étaient conformes à nos attentes opérationnelles et aux lois applicables, en particulier celles concernant le travail forcé et le travail des enfants.

3. À PROPOS DE NOUS ET DE NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

À propos de nous

Fondée en 2021, eSolutions est une solution de commerce électronique de premier plan pour le mobilier résidentiel et commercial en Amérique du Nord, issue de l'alliance de Bestar et Bush

Travail forcé et travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement Rapport – Année fiscale 2023

Industries. Les marques patrimoniales ont connu d'importants succès, qui ont abouti à la formation d'eSolutions Ameublement, qui s'appuie sur les forces de chaque entreprise pour propulser l'ensemble de l'organisation plus loin. Nos marques familiales comprennent Bush Furniture, Bestar et Bush Business Furniture (BBF).

Nos activités nord-américaines plus larges englobent diverses filiales aux États-Unis qui n'entrent pas dans le champ d'application du présent rapport et qui emploient collectivement 650 personnes. Notre organisation bénéficie de 285 employés professionnels qui soutiennent nos fonctions commerciales, manufacturières et administratives. Nos principales activités de fabrication sont basées dans les communautés très proches de Mégantic (Québec) et de Jamestown (NY, États-Unis). En outre, nous disposons d'un bureau à Sherbrooke (Québec) et d'un centre de distribution à Erie (Pennsylvanie, États-Unis).

Nous exerçons nos activités de manière à soutenir la communauté dans laquelle nous opérons et, à ce titre, nous avons participé à de nombreux projets communautaires locaux. Le bien-être de nos employés et de notre communauté est, et sera toujours, d'une importance capitale pour nous.

Notre mission est d'offrir une expérience exceptionnelle, depuis l'achat en ligne jusqu'à la livraison, l'assemblage et le plaisir, ainsi que de créer et de produire des produits tendance et innovants, reconnus pour leur sécurité, leur qualité et leur valeur. Nous aspirons à réaliser notre mission tout en promouvant nos valeurs fondamentales d'intégrité, de responsabilité, de travail d'équipe et de communauté.

Notre chaîne d'approvisionnement

eSolutions favorise l'approvisionnement responsable en achetant des matériaux et des produits auprès de fournisseurs locaux et en établissant divers partenariats avec ces fournisseurs. Tous nos panneaux sont fabriqués à partir de fibres de bois recyclées provenant de sources contrôlées et, pour stratifier nos panneaux, nous privilégions l'utilisation de résines à base d'eau, sans additifs organiques volatils, et l'utilisation de résine PVA non toxique, 100% solide et thermofusible pour l'application de notre bande de chant. Ces initiatives contribuent à notre engagement en faveur d'un approvisionnement responsable et de la protection de l'environnement.

Bien qu'eSolutions privilégie l'approvisionnement local, nous dépendons également de produits importés pour soutenir nos activités de fabrication. Nos importations au Canada consistent en des matières premières pour soutenir nos activités de fabrication au Québec et en des produits finis qui sont vendus avec nos meubles faits maison. La plupart de nos fournisseurs étrangers

Travail forcé et travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement Rapport – Année fiscale 2023

sont situés en Chine, notamment dans les provinces de Zhejiang, Jiangxi, Jiangsu et Guangdong.

4. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE DILIGENCE RAISONNABLE

En tant qu'acteur de l'industrie manufacturière, eSolutions reconnaît qu'il lui incombe d'adopter une approche solide pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants. Nous reconnaissons avoir la responsabilité, par le biais de notre processus de diligence raisonnable, de nous assurer que les travailleurs associés à notre entreprise et à nos chaînes d'approvisionnement ne sont pas exploités, que leurs conditions de travail sont sûres et que les lois et les normes en matière d'emploi, de santé et de sécurité et de droits de l'homme sont respectées.

Étant donné que tous nos employés de fabrication au Québec (Canada) sont syndiqués, leurs conditions de travail ont été négociées et approuvées par les travailleurs. En outre, notre filiale Bestar Inc. a adopté un manuel de l'employé contenant des politiques visant à traiter les employés de manière juste et équitable en les informant de leurs droits et avantages, et en soulignant nos valeurs fondamentales, notamment le respect et l'intégrité. Le manuel de l'employé comprend également une politique de santé et de sécurité sur le lieu de travail afin de promouvoir le bien-être de nos employés. En outre, le manuel de l'employé prévoit une procédure de traitement des plaintes accessible à toute personne victime de harcèlement et garantit la confidentialité de la procédure d'enquête.

Bien qu'eSolutions n'ait pas encore mis en place de contrôles et de systèmes formels de diligence raisonnable, nous avons mis en œuvre des pratiques et des procédures qui nous permettent d'améliorer la surveillance des usines de nos fournisseurs situées en Chine. Le représentant de notre Compagnie dans cette région effectue des visites et des inspections sur place et surveille de près les activités de nos fournisseurs pour s'assurer qu'ils répondent à nos attentes opérationnelles et qu'ils respectent les lois applicables, y compris celles relatives au travail forcé et au travail des enfants. À cette fin, nous exigeons un accès illimité aux usines de nos fournisseurs directs afin d'organiser des visites régulières pour des inspections globales par notre représentant local. Si un cas de travail forcé ou de travail des enfants est détecté, il sera rapidement signalé à notre siège social.

Nous reconnaissons que l'intégration d'une conduite responsable des affaires dans nos politiques et nos pratiques est essentielle à nos efforts continus pour renforcer notre capacité à évaluer les risques en matière de droits de l'homme dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de la Compagnie. Dans un avenir proche, nous avons l'intention de renforcer nos politiques internes et nos processus d'ajustement afin que tout risque de travail

Travail forcé et travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement Rapport – Année fiscale 2023

forcé et de travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement soit identifié et traité de manière appropriée.

À partir de 2024, nous avons l'intention de reprendre les visites fréquentes de notre siège dans les installations de nos fournisseurs directs, étant donné que nous avons dû interrompre temporairement cette pratique en raison des contraintes liées au COVID-19.

Dans certaines de nos divisions commerciales opérant aux États-Unis, un code de conduite des fournisseurs est en place, exigeant que tous les fournisseurs et prestataires de services s'engagent explicitement à s'abstenir d'employer toute forme de travail forcé ou de travail des enfants. Nous avons l'intention d'étendre cette pratique à l'ensemble de nos activités en adoptant un code de conduite des fournisseurs qui s'appliquera à l'ensemble de notre organisation. Une fois ce code mis en œuvre, tous nos fournisseurs seront tenus de le signer et d'y adhérer.

5. ÉVALUATION DES RISQUES ET MESURES CORRECTIVES

La Compagnie considère que l'établissement de relations commerciales à long terme et de confiance avec ses partenaires commerciaux et ses fournisseurs peut améliorer ses performances globales. Nous continuerons donc à collaborer étroitement avec nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs afin d'évaluer et de traiter tout risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement communes. Afin d'améliorer l'efficacité et dans le cadre de l'examen général de notre chaîne d'approvisionnement, nous évaluerons notre liste de fournisseurs et les sélectionnerons sur la base de critères de performance spécifiques. Ces critères comprendront une évaluation des mesures qu'ils mettent en œuvre pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans le cadre de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'un examen de leur exposition aux risques liés à ces questions.

Bien qu'eSolutions n'ait pas encore entamé un processus formel d'évaluation des risques, nous reconnaissons que le risque de travail forcé et de travail des enfants dans l'industrie existe, étant donné que les chaînes d'approvisionnement, y compris celles des fournisseurs, s'étendent dans des régions potentiellement confrontées à un plus grand risque de travail forcé et de travail des enfants. Nous reconnaissons également qu'il existe un risque accru de travail forcé et de travail des enfants dans tout secteur où il y a de la main-d'œuvre immigrée, une forte présence de réfugiés, de jeunes travailleurs, des travailleurs contractuels et intérimaires, et des travailleuses.

Au cours de notre dernier exercice financier, aucun cas de travail forcé ou de travail d'enfants n'a été identifié ou signalé et, par conséquent, eSolutions n'a pas eu à prendre de mesures

Travail forcé et travail des enfants dans la chaîne d’approvisionnement Rapport – Année fiscale 2023

pour remédier au travail forcé ou au travail d'enfants ou pour remédier à toute perte de revenu pour les familles vulnérables résultant de telles mesures. Toute allégation, divulgation ou découverte de travail forcé ou de travail impliquant des enfants dans les chaînes d'approvisionnement sera prise très au sérieux par eSolutions, qui veillera à ce qu'une enquête soit menée dès que possible. Dans un tel cas, eSolutions appliquera toute mesure corrective appropriée pour remédier au risque identifié.

6. FORMATION ET RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

Au cours de son dernier exercice financier, eSolutions n'a pas dispensé à ses employés de formation formelle portant spécifiquement sur le travail forcé et le travail des enfants. Cependant, dans le cadre de notre engagement continu à renforcer la sensibilisation et une culture de la responsabilité, nous sommes en train de mettre en œuvre des sessions de formation obligatoires pour nos employés dans le département des achats. Par conséquent, en 2024, nous avons l'intention de proposer des sessions de formation visant à doter nos employés des connaissances et des compétences nécessaires pour identifier les indices de travail forcé et de travail des enfants au sein de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement.

7. ASSESSING THE EFFECTIVENESS OF OUR APPROACH

Nous restons déterminés à développer et à affiner en permanence nos politiques, procédures et programmes à mesure que nous en apprenons davantage sur les risques liés à notre chaîne d'approvisionnement.

Pour évaluer l'efficacité de nos actions visant à garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans nos entreprises et nos chaînes d'approvisionnement, nous nous engageons à :

- Contrôler et évaluer annuellement le respect de la loi et rendre compte des résultats en interne à l'équipe de direction d'eSolutions.
- Mettre en œuvre un code de conduite des fournisseurs interdisant le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les activités de nos fournisseurs et prestataires de services.
- Effectuer des visites régulières sur place dans les installations de nos fournisseurs directs.

Travail forcé et travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement Rapport – Année fiscale 2023

8. APPROBATION ET ATTESTATION

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de E-Solutions Furniture Group Inc. le 23 mai 2024 conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi et constitue notre rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi, pour l'année de référence indiquée ci-dessus.

J'ai le pouvoir d'être E-Solutions Furniture Group Inc.

Jamie Cartwright

Directeur

31 Mai 2024